

## APPARTEMENT B201

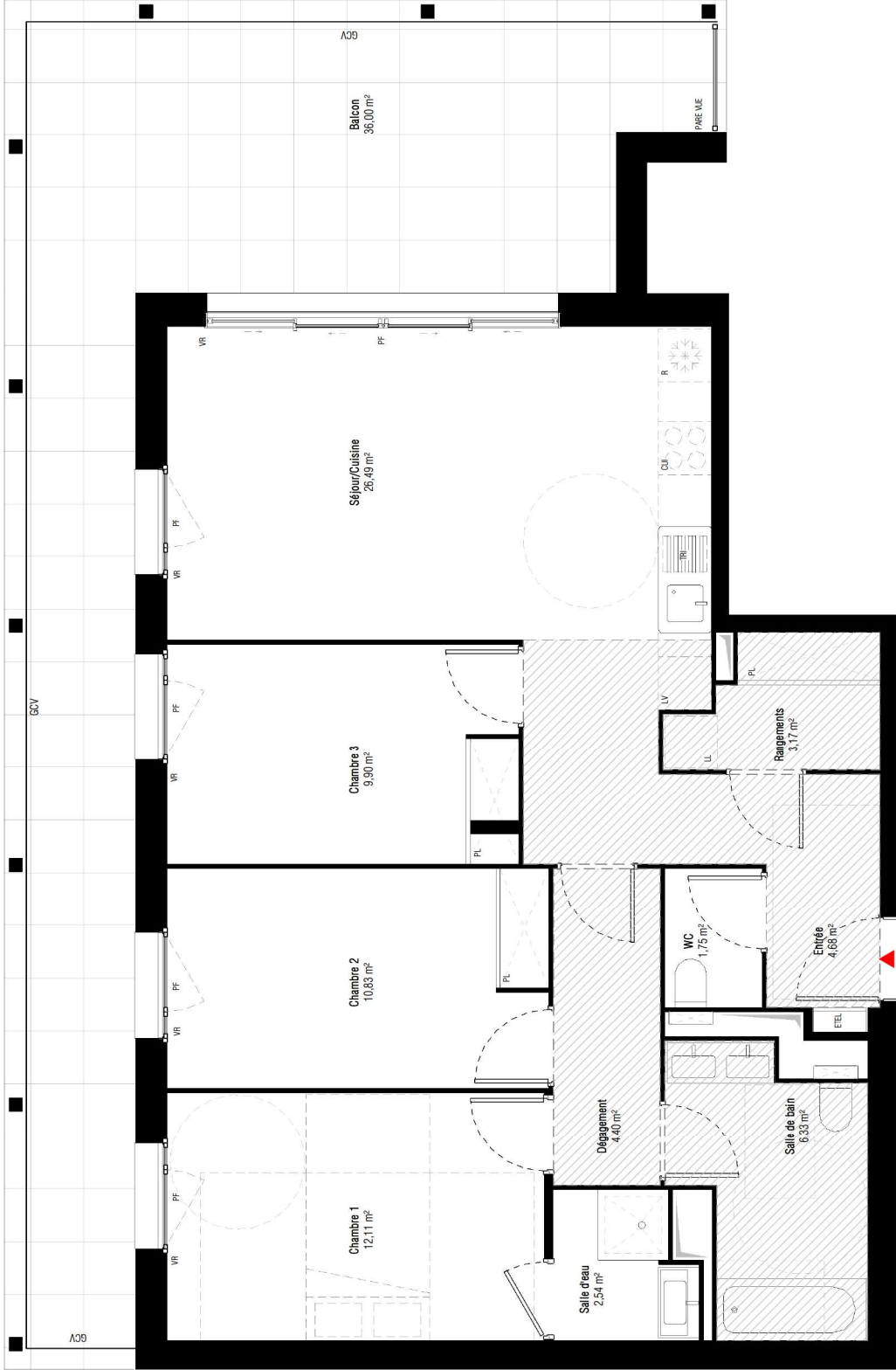
ETAGE: R+2	BATIMENT : B	TYPOLOGIE: T4
<b>TABEAU DES SURFACES HABITABLES</b>		
Entrée	4,68 m <sup>2</sup>	
Séjour/Cuisine	26,49 m <sup>2</sup>	
Chambre 1	12,11 m <sup>2</sup>	
Chambre 2	10,83 m <sup>2</sup>	
Chambre 3	9,90 m <sup>2</sup>	
Salle d'eau	2,54 m <sup>2</sup>	
Salle de bain	6,33 m <sup>2</sup>	
WC	1,75 m <sup>2</sup>	
Dégaragement	4,40 m <sup>2</sup>	
Rangements	3,17 m <sup>2</sup>	
<b>Surface Habitable</b>	<b>82,20 m<sup>2</sup></b>	
Balcon	36,00 m <sup>2</sup>	
<b>Surface Extérieure</b>	<b>36,00 m<sup>2</sup></b>	
<b>Total Surface privative</b>	<b>118,20 m<sup>2</sup></b>	

NOTA : Les surfaces des placards sont indiquées dans le plan de la pièce concernée

### LEGENDE

F	: FENÊTRE	CU	: BLOC CUISISON
FAV	: FENÊTRE SUR ALLEE VITRE	K	: KITCHENETTE (avec évier et hotte)
PF	: PORTES FENÊTRE	R	: REFRIGÉRATEUR
VR	: VOILET ROLANT	LL	: LAVE LINGE
VP	: VOILET PUIANT	LV	: LAVE VASSELLE
CLO	: CLOTURE	PL	: PLACARD - AMOUBILÉ (ajoutement optionnel)
GCV	: GARDE-CORPS VITRE	TRI	: ESPACE DE TRI SELECTIF
GCM	: GARDE-CORPS METALLIQUE	ETEL	: ESPACE TECHNI. ELECTRIQUE OU LOOT.
PV	: PARE-VAE	///	: CLOUSONS FIBRILES - LOGEMENT ÉVOLUTIF*
FAV	: FAUX PLAFOND, SOFFITE		

\*arrêté du 11 oct. 2019 relatif à l'article R.111-19-2 du code de la construction et de l'habitation  
 PLAN COMMERCIAL  
 Indice 2  
 Edition de Juin 2022



0 5 1m 1:50

**DOCUMENT PROVISOIRE**

NOTA: Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et structurelles de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que les équipements. Les surfaces et les hauteurs sous plafond sont approximatives; les retombées, soffites, faux plafonds ainsi que l'emplacement des équipements sanitaires ne sont pas tous figurés ou le sont à titre indicatif.